



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00006

Numéro SIREN : 871 200 069

Nom ou dénomination : CENTRE DE GESTION ET D EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2015 sous le numéro de dépôt 6264

**CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
CEGEX**

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros

Siège social : 9 allée Evariste Galois

Parc technologique la Pardieu, 63170 AUBIERE

RCS CLERMONT-FERRAND 871 200 069

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2015**

Le 15 septembre 2015,
A 14 heures,

Les associés de la société CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 9 allée Evariste Galois, Parc technologique la Pardieu 63170 AUBIERE, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault LAURENT, en sa qualité de Président de la Société.

Le Cabinet Charles GRANDA et Associés, représenté par Monsieur Nicolas PIPET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 6 000 actions sur les 6 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,**
- **Nomination d'un nouveau membre du Comité de rémunération et d'agrément en remplacement d'un membre démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bernard PERRIN à effet du 30 septembre 2015 de son mandat de Directeur Général et de membre du Comité de rémunération, nomme à effet du 1^{er} octobre 2015 en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur David PRULIERE
 Né le 31/01/1973 à CLERMONT-FERRAND
 De nationalité française
 Demeurant 5 rue Jean Rochon à CLERMONT-FERRAND (63000)

Monsieur David PRULIERE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Les modalités de rémunération du nouveau Directeur Général seront déterminées par le Comité de rémunération et d'agrément.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur David PRULIERE a accepté lesdites fonctions et déclaré satisfaire aux conditions requises pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme pour une durée illimitée à compter du 1^{er} octobre 2015 Monsieur David PRULIERE en qualité de nouveau membre du comité de rémunération et d'agrément en remplacement de Monsieur Bernard PERRIN, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur David PRULIERE a accepté lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Le Président de séance

COPIE CERTIFIEE CONFORME,

Le Président